



probleme heritage avec mon frère

Par **dausse**, le **23/06/2012** à **17:32**

Bonjour,

J'ai héritée d'une maison de vacances de mes parents voilà plusieurs années mes parents ont la jouissance de ce bien . Mon frère la louée sans de le dire est ce qu'il a le droit ? Mais parents ne sont pas au courant non plus . Ils sont très vieux Que puis-je faire pour arrêter cette location car, cette maison était la maison des vacances sans locations

Par **youris**, le **23/06/2012** à **18:11**

bjr,

si vos parents ont conservé l'usufruit de ce bien et que vous n'avez que la nue-propiété, juridiquement vous ne pouvez rien faire et c'est à vos parents de faire le nécessaire.

mais votre frère la loue comment, en passant par une agence ou il a les clés et y va quand il veut.

cdt

Par **dausse**, le **23/06/2012** à **18:37**

Oui il a les clés car, c' est une maison de vacances au sujet de la locations je ne sais pas si avec agence ou pas

Par **Afterall**, le **23/06/2012** à **19:35**

Bonjour,

Il y aura lieu, également, de lui demander le rapport des loyers indument perçus.

Par ailleurs, si la location a été organisée par une Agence ou un notaire, il serait intéressant de lui demander des explications sur le déroulement de la location et sur les raisons qui l'ont amené à ne porter que l'identité d'un seul bailleur sur le contrat.